

Protocole sanitaire. Le niveau 2 appliqué aux collèges et au lycée

Le protocole sanitaire actuellement en vigueur dans les établissements scolaires de l'Eure est le protocole de niveau 2. Il prévoit les cours en présentiel complet dans les établissements, le maintien des gestes barrières ainsi que des mesures renforcées d'aérations des locaux et le lavage des mains des élèves. Le port du masque est obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves et vivement conseillé en extérieur.

La limitation du brassage s'applique par niveau. Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

Désinfection des surfaces les plus touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.

Activités physiques et sportives autorisées en extérieur et en intérieur. En intérieur, les sports de contact ne sont pas autorisés et la distanciation doit être adaptée selon la pratique sportive.

Si un élève contracte le Covid

Si un élève contracte le coronavirus, voici le protocole appliqué pour les lycées et collèges : les élèves qui ont été en contact avec un cas confirmé et qui ne sont pas vaccinés ou immunisés poursuivent leurs apprentissages à distance pendant 7 jours ; les élèves cas contact justifiant d'une vaccination complète ou qui sont immunisés poursuivent les cours en présentiel.

Campagne vaccinale

L'Académie de Normandie et l'Agence régionale de santé ont prévu de proposer la vaccination aux élèves durant l'année en intervenant directement dans les établissements. Pour l'instant, aucune date n'a encore été communiquée pour le déploiement de la vaccination dans les établissements de Gaillon et du Val d'Hazey.